Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE059_2026-DE

MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE059-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 15 juin 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 15
Absents : 4
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 02 juin 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, MICHEL-LEDUC, DAVID, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Yannick LE ROUZIC procuration de vote à Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT ;
Monsieur Philippe JEGO procuration de vote à Madame Coralie MICHEL-LEDUC ;
Monsieur François LE BOURHIS procuration de vote à Madame Martine LAUWERS ;
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Anne ROBIN

Vote des Tarifs communaux

Rapporteur : Monsieur GUIHERY- LE ROLLAND

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 ;

Vu les dispositions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Vie culturelle et sportive, Vie associative, Animations, Médiathèque du 20 mai 2026 et de la Commission des Finances du 28 mai 2026.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services et prestations assurés par la commune ;

Considérant la nécessité de créer des tarifs communaux afin de tenir compte de l'évolution du fonctionnement de la collectivité et des besoins du service ;

Publié ou Notifié le :

Entendu le rapport présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 18 voix pour et 1voix contre (Monsieur Etienne Pigeon)

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs comme suit :

Tarifs de location du RDC de la Glacière, à la semaine, à des fins de manifestations, d'événements et d'exposition pour la période de mai à fin septembre :

- 40 € pour les artistes « privés » d'Étel
- 40 € pour les associations extérieures à la commune

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260615-DE059_2026-DE

- 120 € pour les artistes « privés » extérieurs
- Gratuité pour les associations de la commune.

Tarifs des spectacles « jeune public » :

- Adultes (+ de 18 ans) : 8€
- Enfant : 4€

Tarifs d'occupation des espaces du plan d'eau pour des activités de cross training

- 50 €/mois

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire et accomplir toute formalité afférente au suivi du dossier.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la publication et/ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'autorité compétence dans le même délai de 2 mois. Le recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Anne ROBIN
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel



